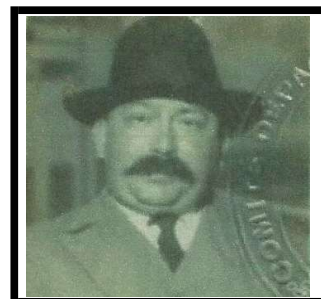


RIBES

Auguste Joseph Victor



né le.....: 3 Avril 1895 à Roiffieux (L'Auvergnat)

de.....: Victor Joseph RIBES, cultivateur, &
Joséphine Eléonore SEUX

marié le:

décédé le ...: 2 Août 1936 à Davézieux

Profession.. Maçon

Incorporé le 18/12/1914 au 23ème Bataillon de Chasseurs à Pied

Passé le 19/06/1915 au 63ème Bataillon de Chasseurs

1ère classe le 21/09/1915

Blessé le 25/11/1916 devant Rancourt à Sallisel (Somme) "*Plaie bras gauche, face et cuir chevelu*"

Evacué le 25/11/1916 aux hôpitaux auxiliaire 122 à Paris

- * Proposé pour une pension de retraite 3ème échelon incapacité supplémentaire de 20% pour une durée de 2ans par la commission de réforme de Marseille du 21/09/1917 pour: "*Amputation du bras gauche au 1/3 supérieur (B de G) brèche crânienne de la région frontale pariétale droite*"
- * Admis d'office à la réforme N° 1 avec gratification par D.M. du 12/08/1918 modifié le 03/09/1918
- * Réformé N° 1 proposé pour une pension temporaire de 90% par la commission de réforme d'Amiens du 22/10/1920 pour : "*1°) Amputation du bras gauche 1/3 supérieur; 2°) Perte de substance osseuse de la région frontale supérieure gauche, Céphalées, Vertiges.*"
- * Pension de 2160frs concédée par arrêté du 28/09/1921
- * Déjà réformé définitif N° 1 (sur pièce) proposé pour pension temporaire invalidité de 100% art. 7 incurable commission de réforme de Lyon du 11/12/1933 pour: "*1°) Amputation sous tubérositaire du bras gauche 2°) Cicatrice trépanation région frontale droite 3°) Syndrome subjectif des trépanés*"
- * Notification pension 1431770 du 21/11/1934 suite à commission de réforme de Lyon du 11/12/1939 réforme définitive pension définitive 100% du 11/12/1933 pour: "*Amputation du bras gauche 95-5 (non appareillé), Trépanation frontale de brèche totale 2x2 initial et 40-5 Syndrome subjectif 20+25 . 8ème degrés*"
- * Déjà réformé définitif N° 1 proposé pour pension permanente invalidité 100% - art 8 décision de la commission de réforme de Valence du 21/04/1936 pour: "*Amputation sous tubérositaire du bras gauche non appareillable, moignon trop court, trépanation frontale droite de 2x2 impulsive et syndrome subjectif des trépanés Céphalées, Vertiges*"
- * Notification du 21/10/1936 N°272292/68 rejet des propositions de la commission de réforme de Valence du 21/04/1936 (RD1) ne peut que bénéficier de la pension de 100% avec suspension du 8ème degrés concédé par arrêté du 21/11/1934. Taux non accru
- * Notification pension définitive de 95% concédée le 05/05/1936 pour; "*Amputation du bras gauche au 1/3 moyen non appareillable (95%) (bgd). Pas de troubles critiques appréciables*"

Citation : Cité à l'ordre du G.Q.G. N° 4241D du 18/11/1916 "*Excellent chasseur qui a fait preuve de courage et de sang froid au cours des dernières opérations offensives. A été grièvement blessé le 19/11/1916 à son poste de sentinelle*"

Médaille militaire rang 18/11/1916

Croix de guerre avec palme

Diplôme de la Victoire 18/06/1935

Campagne contre l'Allemagne du 18/12/1914 au 21/09/1917

Certificat de combattant le 14/12/1929

OFFICE NATIONAL
DU
COMBATTANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 26027

CARTE DU COMBATTANT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
de l'ardèche

DÉLIVRÉE A

M. ²

Tubes

Prénoms Auguste Joseph Victor

Domicile Aubenas

Né le 3-4-1895

A Rouffieux, Département Ardèche

A Paris le 28 Juin 1951

Le Président du Comité départemental
du Combattant

Le Titulaire,

[Signature]

[Signature]

